



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES Interne et CAER

Section : Arts plastiques

Option :

Session 2019

Rapport de jury présenté par : Philippe Galais

Président du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

Cadre réglementaire
Remarques de la présidence du jury
Données chiffrées

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

PRÉSENTER SON PARCOURS PROFESSIONNEL

TÉMOIGNER D'UNE SITUATION D'APPRENTISSAGE

- Faire un choix de séquence
- Justifier des choix effectués
- Analyser et prendre du recul

PRENDRE EN COMPTE L'ASPECT FORMEL DU DOSSIER

- Rendre compte par écrit
- Mettre en page
- Structurer le dossier
- Proposer des documents en annexe

ÉPREUVE D'ADMISSION

PRÉPARER

- Opérer une transposition didactique
- Analyser le dossier
- Mettre en tension : la problématique
- La séquence pédagogique

PARTAGER

- Rendre compte et partager : l'exposé
- Agir et réagir : l'entretien

ANNEXES

Textes officiels de référence
Bibliographie indicative
Exemples de sujets

"Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin / masculin (exemple : « directeur.rice ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes."



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

M. Philippe GALAIS,
Inspecteur Général de l'Éducation Nationale,
Président

Mme Sophie RENAUDIN,
Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale,
Vice-Présidente

Mme Marlène BOUCHET,
Secrétaire générale



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré, section arts plastiques

A. — Épreuve d'admissibilité (coefficient 1).

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) du concours interne

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

— dimension des marges :



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

-
- droite et gauche : 2,5 cm ;
 - à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
 - sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

B. — Epreuve d'admission (coefficient 2).

Epreuve professionnelle.

Cette épreuve traite d'une situation d'enseignement. Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant :

- des documents visuels : reproduction d'œuvres empruntées aussi bien au patrimoine qu'à la production contemporaine dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture, de la photographie, des techniques artistiques mises en œuvre dans ces divers domaines ;
- des documents textuels : textes esthétiques ou théoriques sur l'art, textes d'histoire de l'art, écrits d'artistes, critiques et commentaires, textes pédagogiques, extraits de programmes, textes relatifs aux technologies artistiques ;
- une demande d'exploitation précise formulée par le jury pour orienter la prestation du candidat et la situer dans un cadre pédagogique déterminé.

Au cours de l'exposé, le candidat analyse tout ou partie du dossier proposé par le jury et présente un ou plusieurs points relatifs aux approches didactiques et aux démarches pédagogiques qu'il serait possible d'élaborer à partir du dossier. A cette occasion, il peut s'appuyer sur des expériences vécues, notamment lorsqu'elles établissent des relations



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

avec les autres domaines artistiques, les autres disciplines, le volet artistique et culturel du projet d'établissement, les partenaires des domaines artistiques et culturels ; ou lorsqu'elles mettent en pratique les nouvelles techniques et technologies.

Au cours de l'entretien avec le jury, les échanges portent sur les analyses et les propositions du candidat.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Comme pour les sessions précédentes, ce rapport vient dresser le bilan de la dernière campagne de recrutement interne pour la discipline Arts Plastiques. Il se veut à la fois analyse des prestations des candidats et recueil d'indications que nous espérons utiles à la préparation de ce concours. Il rassemble à cette fin tous les éléments utiles à une meilleure compréhension des attentes et des enjeux de cette modalité de recrutement. Il est donc demandé aux candidats de s'emparer des données fournies, qu'il s'agisse des informations chiffrées, des textes officiels définissant les épreuves du concours ou de ceux régissant l'exercice du métier d'enseignant, afin d'optimiser leur prestation. En effet, il s'agit tout autant de maîtriser les savoirs scientifiques liés aux arts plastiques, leur transposition en objets d'apprentissage, les conditions de la mise en œuvre de leur enseignement, que la forme même du concours (dossier RAEP pour l'admissibilité puis oral professionnel pour l'admission) ou l'état de la réflexion sur l'École. Nous ne saurions trop conseiller aux candidats de prolonger leur préparation par la lecture des précédents rapports, chacun pointant un aspect spécifique, chacun proposant une formulation renouvelée de conseils toujours valides.

Chaque fois que cela s'est avéré pertinent, nous avons choisi parmi les observations recueillies, les exemples les plus efficaces pour illustrer un propos, une attitude ou un comportement. Nous leur avons adjoint une bibliographie nécessairement sommaire. Cet ensemble n'a d'autre ambition que d'indiquer la richesse et la diversité de la culture disciplinaire mobilisée tout au long des épreuves de ce concours et, bien évidemment, dans le cadre quotidien de l'enseignement. Pour constituer un outil efficace et maîtrisé, cette culture suppose d'être actualisée, confrontée aux pratiques artistiques récentes et vivantes, comme à l'histoire de l'art sans laquelle aucune représentation structurée des grands mouvements de l'évolution artistique n'est envisageable, ni, donc, enseignable. Le jury porte une attention toute particulière à la précision et à la rigueur de la restitution de ces savoirs disciplinaires, comme il est sensible à l'intelligence et à la souplesse de leur présentation aux élèves. Ce dernier point permet de souligner qu'en écho à la maîtrise des savoirs disciplinaires il convient de développer une connaissance et une appropriation des grands courants de la réflexion pédagogique : exercer le métier de professeur suppose en effet de disposer d'une égale maîtrise disciplinaire (ce que l'on enseigne) et pédagogique (comment on l'enseigne).

La particularité que partagent les concours internes tient dans *l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)*. Cet écrit construit sur la présentation par le candidat d'expériences professionnelles, suppose qu'il maîtrise des compétences rédactionnelles, synthétiques et analytiques. Le rapport apporte ici quelques précisions, nourries d'exemples concrets pour permettre à chacun de travailler ces savoir-faire indispensables. A ces premières recommandations relatives à la mise en forme, il convient d'ajouter ce qui concerne les contenus eux-mêmes. Les candidats gagneront, comme le montre le rapport, à accompagner leur propos et leurs descriptions,



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

d'indications, parfois très concrètes (restitution de travaux d'élèves, photographies sur lesquelles l'organisation de la salle de classe apparaît clairement, extraits de propos d'élèves et photographies figurant le candidat parmi les élèves, dans une phase significative de la séquence rapportée). En effet, ces éléments sont susceptibles d'éclairer et d'informer sur le déroulement réel de ce qui est rapporté, autant qu'ils singularisent le dossier. Deux atouts essentiels pour permettre aux correcteurs une compréhension accrue du dossier et lui conférer un certain relief.

S'agissant de l'épreuve d'admission, épreuve orale prenant appui sur un dossier proposé par le jury en vue de la présentation d'une situation d'enseignement, elle mobilise des qualités très proches de celles qui seront déployées dans l'exercice réel du métier : qualités liées à la conception et à l'élaboration d'une séquence d'enseignement, à sa présentation (communication), à son accompagnement pédagogique ainsi qu'à son évaluation (le candidat lui-même opérant une évaluation immédiate de sa prestation). Elle est donc particulièrement précieuse et doit être abordée avec sincérité et dynamisme, sans a priori quant aux éventuelles attentes du jury, soucieux d'abord de la pertinence et de la cohérence entre les objectifs affichés et leur traduction pour les élèves.

Le jury demeure très attentif à ce que les orientations institutionnelles récentes soient prises en compte et à ce que le candidat atteste, à défaut de leur maîtrise avérée, du moins d'une réflexion et d'initiatives développées en ce sens.

ANALYSE DES DONNÉES DE LA SESSION 2019

Public (EBI)	2019	2018	%	Privé (EBH)	2019	2018	%
RAEP (nbre inscrits)	333	399	-17%	RAEP (nbre inscrits)	168	165	1%
RAEP (présents)	171	188	-9%	RAEP (présents)	115	116	-1%
RAEP (moyenne ts candidats)	5,4	6,01	-10%	RAEP (moyenne ts candidats)	5,05	6,81	-29%
barre admissibilité	6	6	0%	barre admissibilité	4	6	-33%
RAEP (moyenne admissibles)	9,94	9,84	1%	RAEP (moyenne admissibles)	7,3	10,38	-31%
RAEP (moyenne admis)	10,92	10,18	7%	RAEP (moyenne admis)	8,46	11,91	-34%
Oral (nbre admissibles)	70	78	-10%	Oral (nbre admissibles)	66	55	14%
Oral (nbre présents)	67	69	-3%	Oral (nbre présents)	66	52	20%
Oral (moyenne ts présents)	7,71	6,19	25%	Oral (moyenne ts présents)	6,3	8,1	-29%
Oral (moyenne admis)	11,08	9,93	12%	Oral (moyenne admis)	10,14	12,45	-23%
Nbre de postes	37	35	6%	Nbre de postes	38	24	40%
Nombre d'admis	37	33	100%	Nombre d'admis	28	24	73%
barre admission	7	7	0%	barre admission	7	9	-29%
Moyenne (RAEP+oral) ts candidats oral	8,52	8,88	-4%	Moyenne (RAEP+oral) ts candidats l'oral	6,66	7,37	-8%
Moyenne RAEP+Oral admis	11,03	10,02	10%	Moyenne RAEP+Oral admis	9,58	10,02	-4%

Les deux concours EBI (public) et EBH (privé) ont connu cette session des évolutions inverses dont il est nécessaire de tenir compte dans la lecture des scores de l'un et de l'autre.

EBI : une augmentation de 6% du nombre de postes ouverts au concours cumulée à une baisse de 9% du nombre de dossiers déclarés conformes, soit une réduction de la pression sensible.

Les barres d'admissibilité comme celle de l'admission ont été conservées au niveau de 2018.

La moyenne des dossiers RAEP des admis a augmenté de 7% et celle de leur oral, de 12%.

La chute de la moyenne de l'ensemble des candidats pour le RAEP (-10%) et pour l'oral (-4%), souligne la qualité des résultats des candidats admis dont la moyenne croît de 10%. Elle révèle également un affaiblissement préoccupant des prestations des candidats non admissibles et non admis. L'ensemble des postes ouverts a pu être pourvu.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

EBH : une augmentation forte du nombre de postes (+40%) associée à une stabilité du nombre des dossiers déclarés conformes devait aboutir à une chute très soutenue de la pression et donc à une situation de recrutement plus aisée. Or l'ensemble des scores a été marqué par un effondrement : pour les seuls admis, la moyenne de l'épreuve de RAEP a perdu 34% et l'oral 23%. Cet effondrement est encore plus puissant chez les candidats non admissibles et non admis, sans qu'il soit possible, à ce stade, d'en expliquer la ou les causes.

Malgré une baisse des barres (admissibilité -33%, admission -29%), il n'a pas été possible de pourvoir l'ensemble des postes ouverts au concours (73% pourvus).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) du concours interne, coefficient 1

PRÉSENTER SON PARCOURS PROFESSIONNEL

Les enjeux :

Prise de recul sur son parcours professionnel. S'approprier le [Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation \(arrêté du 1er juillet 2013\)](#) pour saisir les enjeux du métier. Savoir prioriser et valoriser l'essentiel

Plus-value / conseils :

Structurer, faire des choix et les expliciter au regard des compétences attendues pour le métier de professeur.

Les écueils à éviter :

Déroulé chronologique du parcours
Entrée narrative

L'écriture de ce dossier mobilise des compétences professionnelles multiples. Certaines peuvent ne pas sembler immédiatement en lien avec l'exercice futur du métier, notamment parce qu'elles relèvent du champ rédactionnel. Leur prise en compte et leur maîtrise sont pourtant déterminantes dans la préparation et pour le succès des candidats, mais, au-delà, pour leur culture professionnelle.

Cette première partie permet au candidat de retenir dans son parcours professionnel nécessairement varié, parfois hétérogène, les séquences qui lui semblent nourrir la candidature qu'il présente. Elle ne doit donc pas prendre la forme d'un curriculum vitae classique, qui rendrait compte chronologiquement de l'ensemble des activités exercées. Il ne peut s'agir non plus d'un texte trop narratif ou anecdotique. Il importe de rédiger un document synthétique, bien structuré, clair et précis.

Chaque candidat doit concevoir ce document de telle sorte qu'il mette en avant les motivations qui l'animent et les compétences qu'il a développées ou pense avoir développées dans le cadre des emplois, des formations et des activités qu'il a choisi de présenter. Ces compétences doivent, bien évidemment, rencontrer l'ensemble des capacités attendues pour exercer le métier d'enseignant. Il convient d'éviter les digressions nécessairement inutiles ou, à l'inverse, les informations trop succinctes.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Il est indispensable de faire apparaître clairement les diplômes obtenus et les formations suivies, et judicieux de les articuler avec un projet de carrière. Le candidat doit mettre en évidence, dans son expérience professionnelle, ce qui témoigne des compétences acquises. Une formation en arts plastiques implique des connaissances théoriques et pratiques spécifiques, qu'il faut développer et questionner afin de nourrir leur transposition en contenus d'enseignement adaptés aux élèves. Il peut donc être utile, par exemple, d'indiquer en quoi des connaissances particulières dans le domaine de la photographie, de la peinture ou encore de la vidéo (...) peuvent nourrir un certain projet enseignant. Le jury apprécie une approche objective et analytique des compétences.

Le candidat développe sa présentation en s'appuyant sur un « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte » (définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen). Les éléments du parcours professionnel peuvent avantageusement croiser les éléments du référentiel de compétences : la maîtrise d'une langue étrangère peut permettre de développer un travail en équipe pédagogique et de s'inscrire dans un des dispositifs transversaux, qui pourra être précisé par le candidat.

Un travail préalable d'analyse permet au candidat d'identifier les points positifs de son parcours tout en révélant les compétences qui pourraient être confortées. Le candidat est en mesure d'exposer avec objectivité sa démarche face à ses propres constats et de faire état de renforcements à envisager. Quelle que soit la richesse du parcours professionnel, celle-ci nécessite d'être questionnée au regard des attentes de l'enseignement de la discipline.

Une expérience vécue avec une structure culturelle interroge sur la place des partenariats. En quoi ces compétences sont-elles utiles dans le cadre de ce concours ? Chaque candidat a un parcours unique qu'il doit s'efforcer d'interroger. Les expériences présentées doivent mettre en exergue le développement d'une expertise, dans la posture de didacticien et de pédagogue. Il est regrettable que trop de candidats évoquent des compétences solides, issues de leurs différentes expériences professionnelles et ne les mobilisent pas, dans la suite de leur exposé, comme éléments de valorisation de leur candidature.

Les dossiers les plus appréciés sont ceux dont le parcours professionnel est analysé au regard des compétences et des connaissances engagées par l'enseignement de la discipline.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

TÉMOIGNER D'UNE SITUATION D'APPRENTISSAGE

Les enjeux :

Témoigner de sa capacité à construire, mettre en œuvre et analyser une séquence

Plus-value / conseils :

- rendre compte de manière efficace, en précisant l'appropriation par les élèves
- faire ressortir les points forts et les axes de progression pour le candidat

Les écueils à éviter :

- décrire sans expliciter la réalité du travail réalisé par les élèves
- ne pas prendre de recul par rapport à la mise en œuvre de la séquence

Cette partie implique de la part du candidat la construction effective d'une séquence d'enseignement. L'auteur se doit de faire un choix de séquence qu'il présente de façon structurée autour de temps forts. Il justifie les choix effectués et analyse la situation d'apprentissage afin d'en extraire les points positifs et les faiblesses éventuelles pour envisager ensuite des perspectives d'amélioration.

L'enseignement des arts plastiques amène les élèves à construire des savoirs, à maîtriser des techniques, à s'approprier des notions par le truchement de la pratique plastique, centrale dans la démarche pédagogique. Cela suppose de leur donner le temps d'entrer dans une démarche de projet à partir de leurs représentations, de nourrir leur réflexion du regard porté sur les œuvres. Cela requiert également d'observer, d'accompagner pour penser les ajustements en fonction des réactions des élèves, de leur engagement dans le projet, de l'évolution de leurs productions. Il s'agit enfin d'amener les élèves, par la verbalisation de la pratique et les questions qu'elle soulève, à prendre conscience des apprentissages en jeu.

Si la première partie, liée au parcours du candidat, se nourrit de la diversité de ses expériences et atteste de sa motivation à enseigner, la seconde partie du rapport engage à sélectionner avec soin la situation d'apprentissage qui sera présentée. Elle permet en effet au jury de déceler les compétences du candidat à construire un dispositif d'enseignement ancré dans les arts plastiques et à en observer l'efficacité, attester de sa compréhension de ce que recouvre le métier d'enseignant et des compétences qu'il requiert. C'est donc à la lumière de ces objectifs simples, mais ambitieux, qu'il convient de traiter les éléments d'une situation d'apprentissage.

Quelle séquence présenter ? Opérer un choix assumé.

Le jury souligne que la séquence retenue est obligatoirement une expérience vécue par le candidat, synthétisée pour le cadre de l'épreuve. L'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré énonce que cette situation d'apprentissage s'inscrit "dans la discipline concernée par le concours" et qu'elle est relative "à la conduite d'une classe qu'il (le candidat) a eue en responsabilité". Il convient d'accorder à ces précisions toute l'attention qu'elles



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

requièrent afin de ne pas construire des dossiers fragilisés par les conditions mêmes des expériences rapportées.

Le jury rappelle aux candidats qu'il s'agit de procéder à la description d'une séquence d'arts plastiques récente mise en place avec une classe entière en collège. Les jurys ont noté un nombre plus important de dossiers proposant des séquences ne relevant pas des arts plastiques. Une séquence qui n'engage pas de pratique est inconcevable, au regard des attentes de la discipline. Il est nécessaire, par ailleurs, de proposer une séquence où la pratique plastique s'appuie sur un questionnement adossé aux notions des programmes. Les jurys pourront ainsi apprécier la pertinence du choix opéré. Pour cela nous encourageons les candidats à se référer aux programmes d'arts plastiques du cycle 4 parus dans le B.O. n°11 du 26 novembre 2015.

Le jury a apprécié les rapports décrivant, sans les travestir, les conditions précises de mise en œuvre de ces séquences. Ainsi, certains candidats qui ne bénéficiaient pas d'expérience d'enseignement des arts plastiques en collège, ont su se rapprocher d'enseignants expérimentés, sous couvert des chefs d'établissement concernés, afin de mettre en œuvre une séquence dans les conditions attendues. Leur restitution ne dissimulait pas cette particularité, mais s'en emparait, au contraire, pour interroger la relation éducative fraîchement découverte. Quelques candidats, contraints de mettre en œuvre une séquence avec un groupe réduit d'élèves, ou dans des niveaux autres que les quatre années de collège, ont su habilement analyser ce qui peut être transposé dans un cours d'arts plastiques en classe entière. Le jury souligne toutefois que cet exercice est délicat, qu'il suppose méthode et rigueur, et doit demeurer aussi exceptionnel que possible. Autant que faire se peut, il est conseillé de choisir des situations proches de celles du collège et dans tous les cas, il est impératif, parce que réglementaire, de prendre en considération les programmes de la discipline. Le jury regrette également que certains candidats proposent l'analyse d'une séquence observée, mais non mise en œuvre par eux-mêmes.

Par ailleurs, le jury a pu relever à plusieurs reprises des situations très proches de leçons diffusées sur internet. Outre que de tels choix fournissent une image peu flatteuse pour le candidat qui s'est ainsi exonéré d'une part conséquente du travail demandé, ils révèlent une disposition d'esprit qui sied peu à de futurs enseignants. Enfin, n'ayant pas pensé ces situations, voire, ne les ayant pas vécues, les candidats sont dans les plus grandes difficultés lorsqu'il s'agit ensuite d'en éprouver l'efficacité au regard d'objectifs qu'ils ne se sont pas fixés. Extraire des sites officiels une proposition déjà réalisée n'est pas interdit, cependant, il est conseillé de se l'approprier pour en faire une proposition enseignable. L'appropriation artificielle d'une séquence que les candidats n'ont pas eux-mêmes conçue rend très difficile sa mise en œuvre. La cohérence de la proposition s'en trouve souvent amoindrie et les objectifs deviennent confus et peu cohérents. De plus, l'analyse critique ne peut être menée avec efficacité, puisqu'il est difficile d'avoir un recul critique sur ce que l'on n'a pas soi-même construit préalablement. En revanche, certaines séquences apparemment simples, qui ne sont pas totalement originales, mais finement mises en œuvre et sérieusement analysées, peuvent être particulièrement instructives dans le cadre du concours.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

De nombreux dossiers relatent une expérience d'inclusion d'élèves à profils particuliers. Le jury apprécie que les candidats soient sensibles à cette expérience. Toutefois, une longue description des profils des élèves qui s'accompagne ensuite d'une disparition de leur prise en compte dans le dispositif pénalise le candidat. Les jurys ont apprécié les dossiers dans lesquels les candidats ont présenté une pédagogie différenciée incluant ces profils particuliers, à travers des éléments clairs et explicites. La description de la mise en œuvre de la situation d'apprentissage sélectionnée se doit d'être précise et nourrie d'éclairages concrets.

Justifier les choix effectués

Cette situation d'apprentissage identifiée, il convient de la restituer et de procéder à son analyse. Dès lors, il n'est pas attendu une description linéaire de la séquence proposée, mais une présentation structurée autour de temps forts. Il s'agit de restituer la dynamique qui a prévalu lors de l'élaboration de cette situation d'enseignement pour la confronter ensuite à sa mise en œuvre. Ainsi, du récit, doivent se dégager de manière évidente la problématique de la séquence et le cheminement qui y conduit, les modalités de sa mise en œuvre et les apprentissages qui sont envisagés. Il importe pour le candidat de faire la démonstration de sa capacité à savoir opérer des choix dans l'élaboration d'une séquence d'enseignement, à les justifier, puis à les exposer de façon claire et compréhensible.

Pour nourrir cette analyse, le candidat veille à restituer le dispositif d'enseignement de la manière la plus efficace. Il s'agit de permettre au jury de comprendre les choix engagés dans la conception, au regard des programmes et du public visé. La préparation de la séance suppose que soient définis les objectifs d'apprentissage en lien avec le niveau de classe, les compétences visées selon le cycle concerné, les modalités de l'évaluation. Elle engage à s'interroger également sur les moyens mis en œuvre, sur la pertinence et la précision des références, la nature des réponses qui seront probablement apportées par les élèves, la variété des médiums qui seront ou non proposés.

Une séquence d'enseignement en arts plastiques s'appuie sur une proposition ouverte, permettant une pluralité des réponses. Elle fait appel à la réflexion de l'élève afin qu'il détermine les modalités de la mise en œuvre de son projet. C'est à cette condition que le travail effectué sera porteur de sens. Un témoignage efficace de la mise en œuvre d'une séquence d'apprentissage permet d'apprécier la prise en compte de la place de l'élève dans le dispositif. Les choix doivent être justifiés en relation aux programmes et témoigner d'une progression montrant une prise en compte du contexte scolaire spécifique à l'établissement, à la classe et aux élèves auxquels elle a été présentée. Elle ne peut en aucun cas se confondre avec une activité de type atelier ou club, ni proposer aux élèves des activités fermées où la situation se résume à une suite d'exécution de tâches prédéfinie par le professeur.

Le caractère systématiquement homogène des productions des élèves, comme les réponses similaires et stéréotypées fournissent par ailleurs des indicateurs précieux pour apprécier la pauvreté ou le caractère faussement ouvert d'une situation pédagogique. De manière plus spécifique, le questionnement sur le format et ses incidences sur



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

l'élaboration d'une production plastique, ainsi que ce qui relève de la présentation des réalisations constituent des problématiques très présentes dans le champs des arts plastiques. L'utilisation des seuls formats standards (A4 ou 24 x 32 cm) laisse penser que le candidat n'a pas conscience qu'il est possible de travailler aussi sur des formats 10 x 10 cm ou même découpés de manière aléatoire, déchirés, circulaires...

Le jury a pu observer des glissements inappropriés entre l'écrit adressé aux membres du jury et celui destiné aux élèves. Le rapport s'adresse à un public disposant de l'expertise nécessaire pour saisir les subtilités propres au champ disciplinaire. Il convoque des concepts pédagogiques, didactiques et un vocabulaire spécifique. La restitution de la séquence nécessite d'explicitier le dispositif proposé aux élèves. Lorsque des documents précis sont adressés à ces derniers, le candidat veille à le préciser clairement. L'écrit s'adressant à des élèves, en pleine construction de leurs apprentissages, doit être formulé de manière à ce qu'ils puissent se l'approprier et en tirer bénéfice. Ainsi, il est important que les candidats sachent se placer dans le bon registre rédactionnel. Il leur appartient par conséquent d'adapter leur registre de langue et les modalités de communication selon qu'ils s'adressent aux membres du jury ou aux élèves.

Il est demandé au candidat d'apporter une attention particulière au choix de thématique pouvant engendrer un positionnement moral et éthique délicat. Ainsi, proposer à un groupe de travailler sur l'autodafé, conduit le jury à douter du positionnement du candidat tant la posture engagée chez l'élève se révèle incompatible avec le cadre de l'institution scolaire. Rappelons que les programmes fournissent suffisamment d'entrées, de notions plasticiennes stimulantes et abordables par des élèves de collège, pour qu'il ne soit pas nécessaire de convoquer des propositions inappropriées à leur formation morale. Ces cas sont cependant tout-à-fait marginaux.

Analyser et prendre du recul

La mise en œuvre d'une séquence se nourrit d'interactions entre le maître et les élèves, et également entre les élèves eux-mêmes, qui permettent de construire la réalité des apprentissages. Le candidat doit veiller à rendre compte au jury des écarts entre l'ambition annoncée dans la conception et la mise en œuvre effective. Plus encore, il doit être attentif à en expliciter les causes. Une analyse pertinente, appuyée sur les productions des élèves, déposées en annexe, permettra au jury d'apprécier la capacité du candidat à prendre du recul sur les réussites et les difficultés de la mise en œuvre, à réorienter son dispositif et à en concevoir des prolongements.

S'il est essentiel, pour un candidat, de faire la démonstration de sa capacité à concevoir et développer des séquences, il est tout autant indispensable qu'il renseigne le jury sur son aptitude à interroger, au moins a posteriori, l'ensemble de ce travail afin d'en repérer les manques, les ruptures didactiques, mais aussi pour comprendre ce qui s'est révélé particulièrement efficace avec une classe donnée. Cette analyse critique éclaire les choix pédagogiques et fait de la séquence un objet de réflexion. L'explication descriptive de la séquence ne suffit pas à cet exercice de rigueur intellectuelle. Cela suppose, un déroulé dialectique qui construit un dialogue entre séquence et recul critique. Rappelons enfin que



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

cette posture critique, autocritique, ne vaut pas que pour le concours : elle accompagne l'exercice quotidien du métier dont elle garantit l'efficacité et l'intérêt.

Le candidat appréciera les écarts entre ses attendus et les productions réalisées, et cherchera à rendre compte des apprentissages effectifs. Des questions pertinentes pourront nourrir sa réflexion. Quelle est la part de l'élève dans le fonctionnement du dispositif ? Quelle est celle de l'enseignant ? Le dispositif est-il adapté au niveau ? La dimension artistique de cet enseignement a-t-elle été assurée ? Ces questions alimentent la posture de l'enseignant.

En observant son dispositif pédagogique, en élaborant éventuellement d'autres stratégies, le candidat se place d'emblée dans la posture de l'enseignant apte à raisonner, à se questionner et à apprécier ce qui se passe dans la classe. Il peut alors répondre à de nouvelles interrogations : le dispositif que je propose met-il en évidence l'objectif que j'ai retenu, ou est-il une simple activité qui met l'élève en action sans visée bien précise ? Qu'apprend l'élève lorsqu'il pratique ? Comment lui permettre de donner du sens à sa pratique ? Quelle est la réelle plus-value de la verbalisation ?

La capacité du candidat à procéder à des remédiations dépend de son habilité à vérifier la pertinence de sa séquence pour enclencher, si nécessaire, de nouvelles pistes de travail et de nouvelles stratégies.

Quelques bons dossiers ont su montrer les choix opérés dans la conception et la mise en œuvre de la séquence et interroger leur efficacité. De même, le jury a eu le plaisir de constater la capacité de certains candidats à opérer un recul critique leur permettant de proposer de nouvelles stratégies et d'amorcer de nouvelles pistes de travail, en se mettant à distance et en mesurant l'écart entre leurs objectifs et les productions des élèves.

Les dossiers les plus réussis sont ceux dans lesquels le candidat parvient à dérouler le fil de sa pensée de manière simple et efficace : il cible des points du programme, en tire des objectifs clairs et déroule ensuite sa séquence jusqu'à l'évaluation. Tout y est articulé de manière cohérente : la problématique comme la place des références, ce que les élèves apprennent, la place et le rôle de l'enseignant.

Il faut rappeler ici qu'il n'est pas attendu de développer des situations d'apprentissages trop complexes. Le jury préférera un dossier articulé autour d'un projet modeste et compréhensible, à un autre qui recherche avant tout l'originalité et qui risque de ne pas être compris par les élèves.

La présentation de la séquence doit permettre au jury de situer les choix effectués par le candidat lors de la conception de la séquence et d'en comprendre les effets produits par sa mise en œuvre effective dans une classe. Cette restitution sera problématisée, afin de faire état de la réflexion du candidat sur sa pratique professionnelle.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

ASPECT FORMEL DU DOSSIER

Les enjeux :

Montrer sa capacité à rendre compte et analyser une expérience d'enseignement

Plus-value / conseils :

- présentation sobre et soignée, structurée
- mise en relation avec les annexes pour témoigner de l'appropriation par les élèves

Les écueils à éviter :

- ne pas respecter le cadre du dossier
- ne pas faire de choix dans les annexes
- présentation 'originale' sans fondement

Rendre compte par écrit

Le dossier ne peut faire l'économie d'une présentation soignée et d'une relecture attentive. Il convient de rappeler que le candidat doit se conformer à la norme exigée, tant dans la constitution que dans la forme. Le dossier doit être composé de deux parties, respecter une mise en page sobre et la police de caractère adéquate. Les différentes parties ne doivent pas excéder la longueur réglementaire. Le dossier doit impérativement faire état des attestations nécessaires (tampon de l'établissement et attestation du chef d'établissement) permettant d'authentifier la véracité de la séquence développée.

Comme stipulé dans le référentiel de compétences du métier d'enseignant, maîtriser la langue française à des fins de communication apparaît comme un prérequis incontournable pour l'exercice de notre profession. La clarté de la communication doit être centrale en situation d'enseignement, mais également dans le dossier à destination du jury. Le candidat composant chez lui son dossier et disposant, par ailleurs d'une période relativement longue pour le constituer, se doit de proposer un document exempt d'erreurs d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe, et de ponctuation, d'autant qu'il lui est possible de soumettre le document à un tiers pour vérification, y compris, même si la personne est étrangère à la discipline : celle-ci sera à même de dire si elle comprend le cheminement de la pensée.

Préparer un concours, qui plus est par la voie interne, participe d'un choix réfléchi et d'une volonté de reconnaissance des compétences acquises. Ceci étant, trop de dossiers ne témoignent pas de la rigueur attendue pour un tel concours. L'aspect visuel du dossier (qualité du papier, respect de la typographie demandée, mise en page) contribue à une lecture agréable et aisée. Le dossier doit être imprimé correctement. On attend du candidat une rigueur dans les documents présentés. L'écriture doit être lisible. Il en est de même pour les documents mis en annexes (qualité de l'impression, images nettes, bien cadrées...). Avant même d'aborder le fond du dossier, ces points signalent la qualité de l'engagement du candidat.

Cette année le terme de « brainstorming » est revenu très souvent. Les termes spécifiques méritent d'être brièvement expliqués ou remplacés par une autre expression. Des parties parfois trop familières n'ont pas leur place dans un tel dossier : « un rapide débriefing s'est déroulé à chaud » relève de cette catégorie du fait notamment d'une confusion flagrante



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

entre le registre de l'entreprise ou du commerce et celui de l'école. Il convient de rappeler que le vocabulaire spécifique à l'enseignement et plus particulièrement à la discipline, doit être maîtrisé et utilisé avec bon sens.

Mettre en page

Le remplissage excessif de cet espace par un développement dense et une mise en page compacte nuit à la lisibilité, non seulement de l'écrit, mais également du cheminement des idées. Il est important de proposer un texte lisible, aéré et dont les parties s'articulent de manière pertinente. Il est utile d'effectuer des sauts de lignes, des alinéas, de mettre en forme des paragraphes. Ces différents points montrent avant même une lecture approfondie, une posture indispensable au métier d'enseignant. Cette mise en forme augure de la qualité des documents qui seront transmis aux élèves ; elle atteste de la capacité du candidat à concevoir clairement son enseignement.

Structurer le dossier

Il est attendu une certaine précision du propos et une articulation efficace des différentes parties de l'exposé. Le jury a constaté en effet à de nombreuses reprises un développement confus mêlant de manière peu judicieuse différentes composantes : entrées des programmes, compétences évaluées, consignes, documents destinés aux élèves et moments de verbalisation. La multiplication des digressions perd le lecteur et nuit à sa compréhension de la séquence proposée.

Lors de cette session, beaucoup de fiches de préparation, placées en annexe, ont été appréciées. Elles permettaient d'évaluer la manière de travailler du candidat et de mieux comprendre sa séquence, de percevoir des choix didactiques forts et pertinents au regard de la classe, du niveau, du cycle d'enseignement et du contexte de l'établissement. La réflexion didactique permet la construction de contenus d'enseignement ciblés, la progression efficace de tous les élèves dans toutes les dimensions de manière durable.

À l'inverse, la situation exposée ne peut pas se résumer à un tableau. S'il n'est pas pensé autour d'objectifs et à partir d'une problématique, un tel tableau n'apporte aucune clarté supplémentaire. Bien au contraire, il masque souvent l'absence de réel questionnement. La reformulation des missions de l'enseignant ou celle des programmes, le manque ou l'approximation du vocabulaire, des références qui ne présentent pas d'intérêt sinon de remplir un espace destiné à l'élaboration d'un dispositif et de son analyse, sont autant d'écueils que le candidat doit éviter.

L'absence de plan, les maladresses de syntaxe, le manque de cohérence entre les parties soulignent les difficultés du candidat à comprendre les véritables enjeux didactiques et pédagogiques inhérents à la discipline. Il s'agit de mettre en avant uniquement les



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

composantes significatives de la séquence décrite et d'en analyser les éléments constitutifs.

Dans cette logique, la citation judicieuse de courts extraits des textes officiels, la précision du vocabulaire et la présentation de références pertinentes venant éclairer le propos ont été appréciées.

Proposer des documents en annexe

Les documents annexés dans le dossier ne peuvent se contenter d'illustrer la situation professionnelle décrite. Ils doivent aider le jury à mieux saisir les propos développés dans le dossier. Aussi, de bonnes annexes sont complémentaires du corps du texte.

Les photographies ou les exemples de documents ou travaux ont un rôle déterminant. Elles viennent en effet attester la réalité de la mise en œuvre pédagogique et éclairer la nature de la séquence proposée. Elles permettent également au jury de se projeter plus aisément dans la situation mise en place, confirment certaines de ses intuitions ou lèvent quelques-uns des doutes qu'il a pu nourrir pendant la lecture. Les choix faits par le candidat peuvent donc contribuer à une meilleure appréhension de son dispositif, des outils qui le structurent et des productions qui en résultent.

Les annexes sont articulées à des renvois méthodiques au corps du texte. Un va-et-vient entre l'exposition théorique d'une intention et la pratique concrète de l'enseignant par le biais de documents visuels éclairants ne peut qu'aboutir à une meilleure compréhension du projet pédagogique. De même, les sources des références et des ouvrages évoqués devraient être indiquées en bas de page. Tous ces éléments contribuent à renforcer l'éclairage de la séquence proposée et permettent au jury de mieux appréhender la situation d'enseignement mise en œuvre.

Ces annexes introduisent par ailleurs un élément déterminant dans l'enseignement des arts plastiques : la pratique des élèves. Les indications qui sont alors fournies (photographies, travaux d'élèves) sont inévitablement observées à l'aune de ce que le candidat a avancé dans la présentation de la séquence. Cette confrontation permet au jury d'apprécier véritablement l'adéquation entre ce qui relève d'un discours et la traduction de celui-ci en actes. Elle est donc souvent décisive et doit, par conséquent, faire l'objet d'une attention particulière dans la préparation du dossier.

Beaucoup d'annexes sont des documents bruts sans légendes, des visuels peu lisibles, de formats insuffisants et de qualité de reproduction basse, fortement « pixélisée », qui rendent la lecture malaisée et portent préjudice au candidat. Les documents proposés doivent être correctement imprimés. La mauvaise qualité visuelle ne permet pas aux membres de jurys d'apprécier les qualités des productions, ni de percevoir les conditions de travail.

Le jury a repéré des choix pertinents faits par les candidats pour les annexes :

- des reproductions de travaux d'élèves qui montrent la diversité des réponses à un même dispositif ;



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- des reproductions de l'évolution d'une même production témoignant de la réflexion de l'élève ;
- des photographies d'élèves en action qui permettent une meilleure perception par le jury de la réalité du travail du candidat ;
- de courtes productions écrites des élèves et des transcriptions de verbalisation, portent témoignage de l'engagement des élèves dans la pratique et de l'efficacité du dispositif.

Les annexes servent à alléger l'analyse de la situation professionnelle. Les tableaux d'évaluation, les photographies d'élèves au travail, de travaux d'élèves ou encore les références artistiques n'ont pas leur place dans le corps du texte. En revanche, elles peuvent trouver un écho pertinent dans cette partie du dossier qui leur est dédiée.

Cette première épreuve implique la rédaction d'un dossier réfléchi, bien construit. Ce dossier est écrit pour être lu par un jury exigeant qui attend du candidat une implication réelle. Il fait apparaître une analyse réflexive de la pratique. Il est le reflet d'une pensée ayant pour visée l'enseignement d'une discipline.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

EPREUVE D'ADMISSION

Coefficient 2

Introduction : ambition, lucidité et sincérité

L'épreuve orale professionnelle, affectée d'un coefficient 2, est l'unique épreuve de la phase d'admission du concours. Les rapports de jury le rappellent chaque année et celui-ci ne dérogera pas à la règle : il s'agit d'une épreuve déterminante dans l'appréciation des qualités professionnelles des candidats et, par conséquent, dans la réussite à ce concours exigeant.

Le cadre institutionnel

L'épreuve, d'une durée d'une heure maximum devant le jury, est précédée par deux heures de préparation. Lors de cette phase de préparation, le candidat élabore un exposé qui ne doit pas excéder trente minutes. Dans un deuxième temps s'engagera un entretien avec le jury. Si le candidat n'a pas été jusqu'au bout des trente minutes consacrées à son temps d'exposé, le temps restant ne sera pas reporté sur le temps imparti à l'entretien.

La nature de l'épreuve

L'épreuve prend appui sur un dossier comportant :

- des documents visuels (reproductions d'œuvres ancrées dans le champ des arts plastiques qui embrassent l'ensemble des techniques – peinture, sculpture, photographie, architecture, dessin, pratiques contemporaines, cinéma... – issues aussi bien de l'art ancien, moderne ou contemporain et de cultures occidentales ou extra occidentales),
- un document textuel (citation, propos d'artiste, définition, commentaires issus de la théorie de l'art, de l'esthétique ou de l'histoire de l'art)
- un extrait des programmes de l'enseignement des arts plastiques au collège. Cet extrait de programme issu du Bulletin Officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015 est lui-même accompagné d'une précision sur le cycle (3 ou 4) à partir duquel le candidat conçoit une séquence d'enseignement en indiquant le niveau de classe choisi.

Au cours de l'exposé, le candidat analyse tout ou partie du dossier proposé par le jury. La mise en tension de ces éléments permet de dégager une problématique ; cette problématique sera le point de départ de la séquence pédagogique développée. Il est conseillé au candidat de prendre en compte la totalité des documents du dossier et d'en



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

faire une analyse pertinente. Le préambule à l'exposé consiste en une lecture approfondie du sujet, une analyse des termes employés, laissant advenir des questionnements donnant lieu à l'élaboration d'une problématique personnalisée puis d'un plan structuré. Problématiser, c'est mettre au jour un problème. C'est faire émerger d'un sujet donné, une série de questionnements et de problèmes interconnectés et choisir ensuite un angle d'approche pertinent et fécond.

Le jury ne saurait que conseiller aux candidats de réaliser une lecture attentive des rapports de jury antérieurs (ceux-ci se complètent au fil des années), sources d'informations méthodologiques pour éviter certains faux pas. Ils pourront y repérer des indications complémentaires pertinentes, tant sur les domaines didactiques et pédagogiques, que méthodologiques.

Par souci de clarté, ce rapport est présenté selon la chronologie de l'épreuve. Il se déclinera donc en deux parties : I – Le temps de la préparation II – Le temps de l'oral. Il est évident que l'exposé et l'entretien sont à anticiper dès la phase de préparation. Ces deux parties du rapport pourront sembler parfois redondantes dans la mesure où l'oral est une restitution de ce qui a été construit durant les 2 heures de préparation. Il n'en est pourtant rien, car l'analyse du dossier et la construction d'une séquence ne mobilisent pas chez le candidat les mêmes compétences que la prestation orale devant le jury.

Pour cette raison, les rédacteurs de ce rapport ont souhaité mettre en exergue les enjeux relatifs à chacune des parties de cette épreuve, en soulignant à partir des constats réalisés cette année, les écueils à éviter ainsi que ce qui pourrait constituer une vraie plus-value.

Par ailleurs, des références bibliographiques sont indiquées à la fin de chaque partie. Elles ne cherchent pas à cerner la question mais, complémentaires des bibliographies publiées dans les rapports précédents, proposent des pistes de réflexion et invitent le candidat à étayer sa préparation par des références théoriques, relevant du champ de la didactique et de la pédagogie ou du champ de l'art. Rarement convoquées, les références à des auteurs, en plus de nourrir sa préparation, offrent pourtant au candidat l'opportunité de montrer au jury qu'il s'interroge et se documente sur son métier. Elles lui permettent de prendre le recul réflexif et critique indispensable à une pratique professionnelle efficiente et actualisée.

Ambition, lucidité, sincérité

Chaque étape de cette épreuve doit être l'occasion pour le candidat de faire preuve de **lucidité**, en faisant valoir l'expérience professionnelle déjà acquise pour proposer des situations réalistes. Néanmoins, et dans la mesure où il s'agit d'une situation en partie artificielle de concours, ce principe de réalité ne devrait pas prendre le pas sur le principe de plaisir qu'il y a à proposer une situation de cours idéale. Autrement dit, il convient également de faire preuve de **sincérité et d'ambition** dans ses partis-pris, dans ses propositions toujours au service des élèves. Le jury a pu apprécier les prestations où la connaissance du terrain était présente en filigrane dans la proposition pédagogique mais sans pour autant limiter la richesse et l'exigence de ce qui était proposé aux élèves. Il y a là un savant dosage à trouver.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

PRÉPARER

Opérer une transposition didactique

Les enjeux :

La transposition didactique est le processus de transformation et d'élaboration des savoirs savants en savoirs enseignables.

Plus-value / conseils :

Faire des choix et savoir les justifier
Assumer un parti-pris

Les écueils à éviter :

Chercher l'exhaustivité

À partir du dossier qui lui est soumis, le candidat a deux heures de préparation pour opérer une transposition didactique. Pour construire sa séquence d'enseignement, il doit extraire du champ des arts plastiques ce qui est enseignable afin d'inventer des situations propices à un apprentissage. La transposition « désigne les transformations que subit un "savoir savant" pour devenir objet d'enseignement » (Philippe Meirieu.)¹.

Trop souvent encore cette année, le jury a pu entendre des candidats énoncer : « Nous allons maintenant passer à la transposition didactique ». Cette dernière ne désigne pas le moment de bascule entre l'analyse du dossier qui aura permis de dégager des notions éventuellement problématisées et la séquence pédagogique qui en découle, mais bien l'ensemble du processus. Le jury rappelle les différents rouages, en renvoyant les futurs candidats à la lecture de l'ouvrage d'Yves Chevallard, *La transposition didactique – Du savoir savant au savoir enseigné*.

Des savoirs savants aux savoirs enseignables

Les savoirs savants dans le champ artistique sont produits par les artistes, les théoriciens de l'art, les historiens,... Mais ce n'est pas cette matière première « brute » qui doit être transmise aux élèves. Dans un premier temps, il s'agit pour le candidat de passer des savoirs dégagés par l'analyse du dossier aux savoirs à enseigner tels qu'ils sont définis par le système scolaire, dans le cadre des programmes.

Il ne saurait y avoir un questionnement unique qu'il conviendrait de mettre au jour, comme une bonne réponse à trouver. Il convient de faire preuve de curiosité, d'attention aux documents et de **lucidité** pour savoir – comme le suggère l'étymologie du mot lucide – mettre en lumière les notions présentes dans les documents proposés, pour les mettre ensuite en regard, voire en tension, et construire un cheminement singulier vers la proposition qui pourra être présentée aux élèves. L'entrée des programmes est citée pour

¹ Philippe Meirieu, *Apprendre, oui mais... Comment*, ESF, 1987.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

guider ce cheminement vers des savoirs enseignables, et ne doit pas être éludée comme certains jurys ont pu le constater parfois.

Des savoirs enseignables aux savoirs enseignés

Cette étape met en jeu le dispositif pédagogique élaboré par le professeur qui opère des choix, met en œuvre des situations permettant à chaque élève de s'approprier ces savoirs,

Des savoirs enseignés aux apprentissages de l'élève

Cette dernière étape, à ne pas négliger, doit inviter à s'interroger sur ce que les élèves ont effectivement appris et sur la manière de le vérifier. Elle met par conséquent en jeu une des fonctions de l'évaluation qui, sans être la seule, n'en est pas moins essentielle dans la mesure où elle conduit l'enseignant à être toujours attentif à la diversité de ses élèves et à leurs modes d'apprentissage. Dans le même temps, il s'agit pour l'enseignant de porter un regard **lucide** et critique sur son dispositif pour en mesurer l'efficacité.

C'est en ayant toujours à l'esprit la continuité de cette transposition que le candidat pourra construire un exposé cohérent.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

La transposition didactique :

Yves CHEVALLARD, *La transposition didactique – Du savoir savant au savoir enseigné, La Pensée sauvage, Grenoble, 1985.*

Philippe MEIRIEU, *Apprendre, oui mais... Comment, ESF, 1987.*

Fiches EDUSCOL :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/30/5/17_RA_C4_AP_Interieur_bleu_partie1_567305.pdf

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/30/7/18_RA_C4_AP_Interieur_bleu_partie2_567307.pdf

Analyser le dossier

Les enjeux :

Dégager les notions en jeu dans les documents ; les mettre en regard pour en extraire des questionnements afin de construire une problématique.

Plus-value / conseils :

Faire des choix en lien avec le point de programme mis en exergue dans le dossier
Faire preuve d'un regard singulier sur les œuvres, un point de vue particulier

Les écueils à éviter :

Survoler les œuvres, proposer des analyses très générales ou plaquées ;
Vouloir être exhaustif ; se perdre dans un balayage sans fin de rapprochements des œuvres du dossier



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Maîtriser les contenus didactiques de la discipline

Il est fréquent que les deux œuvres du dossier soient de natures et de contextes culturels géographiques et historiques différents. Le candidat ne saurait par conséquent s'absoudre d'une culture en histoire de l'art telle qu'attendue d'un professeur d'arts plastiques. Il demeure en effet fondamental qu'un candidat au Capes se soit forgé une culture artistique solide, sans faire abstraction des œuvres majeures aux fondements de la discipline à enseigner. Comment peut-on imaginer obtenir ce concours avec une analyse du dossier très pauvre, ou extrêmement sommaire, du corpus proposé, et des connaissances scientifiques absentes ?

Il est en outre indispensable de faire preuve d'exigence dans la maîtrise du vocabulaire descriptif spécifique. La précision du vocabulaire est en effet primordiale dans l'analyse des œuvres. Lorsque Toulouse-Lautrec représente une danseuse de cabaret, il ne mobilise pas le corps comme matériau. Si le spectacle est éphémère, ce n'est évidemment pas le cas de la peinture qui le représente...

Un professeur d'arts plastiques doit avoir à cœur d'amener ses élèves à apprécier ce qui fait la singularité d'une œuvre, à en saisir l'organisation, la structure pour mieux en comprendre la puissance esthétique. Cela suppose, notamment, mais pas seulement, pour les élèves, mais d'abord pour le candidat à ce concours, de savoir questionner un ensemble de signes, visuels, linguistiques, à la fois verbaux et non verbaux, d'identifier les processus de création, les techniques mobilisées, les éléments constitutifs de l'œuvre, et de les articuler en une restitution enrichie de la relation au sensible.

Ce n'est qu'armé de cet indispensable bagage didactique que le candidat pourra proposer une analyse du dossier solide et **ambitieuse**, conduisant par là-même à des questions d'enseignement pertinentes et bien ciblées. Dans le cas contraire, le jury a fait trop souvent le constat de séquences sans objectifs clairement définis, dont les liens avec les spécificités des documents du dossier étaient très ténus, quand il ne s'agissait pas de séquences plaquées, soit qu'elles aient été déjà mises en œuvre par le candidat ou aient été trouvées sur internet. Rappelons là encore que le jury est particulièrement sensible à la **sincérité** de la transposition didactique conduite par le candidat.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

L'analyse d'œuvres :

BOSSEUR Jean-Yves, Vocabulaire des arts plastiques du XXème siècle, Minerve, 1998.

SOURIAU Étienne, Vocabulaire d'esthétique, PUF, 2010.

Fiches EDUSCOL :

[Lexique pour les arts plastiques : les éléments du langage plastique](#)

[Lexique pour les arts plastiques : la diversité des pratiques au service du projet de l'élève](#)

L'interdisciplinarité :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques_et_education_musicale/24/5/RA16_C2_C3_AP_EM_faire_eprouver_reflechir_743245.pdf

REVERDY Catherine, L'utilisation de l'interdisciplinarité dans le secondaire,

LENOIR Yves, Quelle interdisciplinarité à l'école ? - juillet 2015 - Les Cahiers pédagogiques



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Questionner les évidences

L'étude du dossier doit être l'occasion pour le candidat de mettre en évidence sa maîtrise de la méthodologie de l'analyse d'œuvre. Chaque hypothèse de lecture doit être justifiée par des relevés visuels précis.

Apporter un point de vue plasticien sur les œuvres

Il est attendu d'un candidat au Capes, futur professeur d'arts plastiques, qu'il affirme sa spécificité et ne se limite pas à une description des œuvres, mais propose au contraire une approche plasticienne et sensible, fondée sur les notions des programmes : forme, espace, lumière, couleur, matière, geste, support, outil, temps².

La fréquentation régulière des œuvres doit permettre de développer un rapport **sincère** au sensible que le jury saura percevoir dans l'analyse proposée.

L'analyse conduite par le candidat ne doit pas laisser de place à l'implicite. Celui-ci ne doit pas considérer que le jury sait. Construit sur des non-dits, son exposé court le risque d'un manque de clarté et d'une perte de compréhensibilité de la réflexion, du propos et de l'intention formulés au cours de cette épreuve.

Questionner ce qui semble une évidence permet en outre une prise de recul critique indispensable. Cela recentre la réflexion sur ce qui constitue le cœur du sujet. Certains candidats se sont livrés à une interprétation personnelle éthérée qui s'est substituée au repérage des données formelles révélant un manque d'analyse plastique des documents. Quand tout est de l'ordre du subjectif, plus rien n'est partageable.

L'analyse du dossier sera d'autant plus **ambitieuse** qu'elle parvient à se saisir des données même les plus évidentes pour les **articuler** avec pertinence.

Il convient néanmoins de faire preuve de **lucidité** en veillant à rester dans le cadre défini par les documents du sujet. Certains candidats ont fait émerger des notions sans lien direct avec le point du programme à traiter. En se concentrant de manière exclusive sur ces notions, il leur arrive même d'oublier l'extrait du programme, ce qui les conduit à proposer des dispositifs pédagogiques hors-sujet.

Le jury a pu apprécier les prestations des candidats qui ont su contextualiser les œuvres et en proposer **une analyse réellement plasticienne, éclairée par un apport de références riches et pertinentes. L'aspect descriptif a été vite dépassé pour se saisir des différents documents en les articulant à l'aune de l'entrée des programmes proposée.**

Cette analyse croisée (analyse plastique articulée à l'entrée de programme proposée) met en exergue, en les exposant avec clarté, les éléments clés qui constitueront la structure de la séquence pédagogique proposée.

2 Ces éléments du langage artistique sont nommés explicitement en introduction des programmes d'arts plastiques du cycle 2.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Construire son Itinéraire de lecture des documents

Beaucoup de candidats ont exprimé devant le jury la difficulté à traiter le sujet dans un temps de préparation limité de 2 heures. Il serait vain, faut-il le rappeler, de vouloir rendre compte des œuvres de façon exhaustive, ce qui conduirait de surcroît dans de multiples directions qui n'ont aucune chance de mener à un questionnement pertinent. Bien au contraire, il s'agit d'être ce que Nicolas Bourriaud nomme un **sémionaute** : « **un inventeur de trajectoire parmi les signes** »³. C'est bien la capacité à opérer des choix, à affirmer un point de vue singulier en étant capable de le justifier, qui est évaluée dans le cadre de ce concours. Il s'agit donc d'explorer et d'inventorier différentes pistes de réflexion pour montrer que l'on a mesuré la richesse de ce que proposent les documents. Il n'est pas indispensable de tout énumérer, mais plutôt de choisir, après avoir explicité la richesse du dossier, une direction qui sera en corrélation avec la problématique qui découlera du raisonnement. De nombreux candidats ont, en effet, balayé de trop nombreuses notions sous-jacentes dans le rapprochement des œuvres, parfois de façon pertinente, parfois en perdant trop de temps et en se noyant dans cet exercice. Le jury tient à rappeler aux candidats que les notions plasticiennes relevées dans les documents sont à articuler avec le point de programme du dossier, ce qui évite de perdre l'objectif visant à dégager une problématique puis opérer une transposition didactique.

Créer des liens

Bien que cela ait déjà été précisé, il est important de rappeler ici que les sujets sont constitués de documents de natures diverses, dont le rapprochement doit soutenir et stimuler la réflexion du candidat. C'est donc bien de leur confrontation, de leur mise en regard que naîtra un questionnement fertile. Il est à ce titre indispensable que l'analyse des documents se fasse à partir des axes induits par le point du programme afin d'éviter ensuite une séquence pédagogique plaquée avec une problématique artificielle. Or, cette année encore, le jury a pu déplorer que, trop souvent, l'analyse des œuvres du dossier et celle de la citation se font de manière déconnectée les unes des autres, sans mise en perspective ni résonance avec l'entrée du programme donnée.

Outre les références proposées par le dossier, il convient de créer des liens avec des références personnelles. Le candidat doit pouvoir offrir un panel de son expertise et de son appétence pour l'Art en n'hésitant pas à puiser dans le champ référentiel de l'art ancien, moderne ou dans d'autres domaines artistiques. Il ne s'agit pas de fournir un éventail sans fin de références mais de savoir puiser avec rigueur dans la richesse du panorama artistique pour étayer ses propos. Lors de cette dernière session, il a été apprécié par exemple qu'un candidat fasse appel à des références littéraires, esthétiques, musicales pertinentes. Il a su les croiser, tout en identifiant les caractéristiques culturelles, sémantiques, symboliques qui les rapprochent ou les opposent, l'ensemble étant relié à la problématique construite au fil du temps de la préparation. Ainsi, l'analyse s'est étayée pendant l'oral et le jury a perçu la réflexion et les capacités d'appropriation du candidat à

3 Nicolas Bourriaud, « Qu'est-ce qu'un artiste (aujourd'hui) ? Un avion furtif », Qu'est-ce que l'art aujourd'hui ? Beaux-arts magazine Spécial, 2002, p. 18.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

travers un dossier découvert deux heures au préalable. Durant cette préparation, il est donc nécessaire d'élargir le champ culturel afin de créer ces liens entre les œuvres du dossier et sa propre culture. Cela offrira le relief et la spécificité qui font la richesse et la finalité de cette épreuve orale : articuler, précision, exigence, clarté, et sensibilité.

Par ailleurs, l'analyse ne peut pas être déconnectée de la séquence proposée. Cela reviendrait à affirmer qu'il n'était pas nécessaire de procéder à la première pour construire la seconde ! Il convient au contraire de mettre en tension les documents pour dégager la problématique et des objectifs d'apprentissage articulés au point de programme à traiter.

Mettre en tension : la problématique

Les enjeux :

Il s'agit de poser un problème de manière méthodique, en mettant en relation des questions soulevées par les documents proposés

Plus-value / conseils :

Viser la précision des termes et la clarté dans l'écriture de la problématique.
Penser que la problématique va être la source de la transposition didactique. Ne pas hésiter à prendre du recul pendant le temps de la préparation afin d'éviter les hors sujets.

Les écueils à éviter :

Éviter les formulations complexes, un enseignant se doit d'être clair et pédagogue.
Prendre en compte les axes qui sous-tendent le rapprochement des documents du dossier mis en lien avec le programme.

« Problématiser ce n'est pas discuter de son opinion ; problématiser nécessite de se situer dans un champ de questions intellectuellement légitimes. Il faut avoir des connaissances pour se poser des problèmes. Il n'y a de problème que sous un horizon de savoirs, qu'à partir de perspectives qui mettent ensemble ou excluent un certain nombre de données, qui permettent d'interroger, d'interpréter la réalité ou les faits sous une certaine lumière, sous un certain point de vue. Cet ensemble on l'appellera une problématique. »⁴

Problématiser suppose des savoirs mis en perspective, c'est-à-dire organisés selon un point de vue, singulier. C'est à partir des données issues de l'analyse du dossier, parmi lesquelles il aura fait des choix, que le candidat va pouvoir élaborer sa problématique qui elle-même conduira au dispositif.

Une problématique se formule très généralement sous la forme interrogative (« Peut-on..., comment..., en quoi... ? ») et fait émerger les questions secondes, les hypothèses, qui vont en être dégagées. Une formulation complexe n'augure en rien de l'efficacité d'une

4 In avant-propos, Question, problème, problématique. La problématique d'une discipline à l'autre. Jean-Paul Falcy, Michel Tourneux, Jacques Lambert, Marc Legrand, Marc Buonomo, Patrice Allard, Bernard Veck, Simone Guyon, Guy Rumelhard, édit. ADAPT, 1997 (épuisé)



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

problématique. Bien au contraire, celle-ci doit pouvoir s'énoncer de façon simple, mais avec des mots qui auront été choisis avec précision.

La problématique est le nœud de la transposition didactique : l'approche didactique qui commence par l'analyse des documents du dossier va se resserrer progressivement sur quelques notions qu'elle va mettre en tension pour problématiser et ouvrir ensuite sur la dimension pédagogique. De la problématique énoncée pour le jury doit donc découler le questionnement proposé aux élèves. Il ne s'agit pas pour l'enseignant de soumettre un problème auquel l'élève va apporter une réponse. Il s'agit bien de proposer un dispositif qui "fait" problème, c'est-à-dire qui engage l'élève à se poser ses propres questions et à y apporter ses propres réponses.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

EDUSCOL, Faire la différence entre problème et question ; construire des problématiques et problématiser : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/62/4/16_RA16_C4_APLA_différence-probleme-question_DM_625624.pdf

La séquence pédagogique

Les enjeux :

Structurer un ensemble de connaissances et de savoir-faire au service d'un objectif pédagogique.

Plus-value / conseils :

Être capable de mettre en lien sa séquence avec le dossier puis la problématique dégagée.

Montrer ses qualités personnelles telles que rigueur, créativité, recul critique.

Mettre l'élève au cœur des acquis et du dispositif comme acteur de ses apprentissages.

S'imaginer concrètement la pratique de la séquence présentée au sein de la classe.

Les écueils à éviter :

Se méfier des séquences stéréotypées,

Éviter les exercices technicistes, sans dimension artistique.

Proposer un dispositif inventif et réfléchi

Si les deux épreuves de ce concours invitent les candidats à relater une séquence d'enseignement, il faut noter une différence significative entre le dossier RAEP et cet oral professionnel. Aboutissement de la transposition didactique, la séquence de cours proposée dans cette deuxième épreuve doit nécessairement s'inscrire dans la perspective du dossier soumis au candidat. Celui-ci doit faire montre de sa capacité à faire jouer les



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

enjeux didactiques et pédagogiques au service des apprentissages des élèves. Il est par conséquent attendu un recul réflexif sur les différents rouages du dispositif proposé. Le jury ne saurait que conseiller d'éviter de venir à l'épreuve avec une séquence déjà « prête », et d'être attentif, en outre, aux effets de mode qui circulent sur internet, ceci afin de rester ouvert à ce que le dossier met en jeu, aux notions à en extraire, pour construire son dispositif d'enseignement.

Trop souvent, le jury a fait le constat de dispositifs stéréotypés, fondés sur un modèle figé se réduisant à une succession d'étapes dont les enjeux et la légitimité ne sont pas questionnés. L'incitation est donnée aux élèves, ceux-ci pratiquent puis vient le temps de la verbalisation et, enfin, celui des références, comme si l'ensemble convergeait vers ce moment de clôture apparaissant dès lors comme l'objectif principal de la séquence. Si les éléments qui composent une séquence de cours sont bien connus des candidats, il leur appartient de les interroger, dans leur rôle, leur place dans la séquence, leur efficacité et leur pertinence à servir les objectifs visés.

À titre d'exemple, lors de la session 2019, le jury a recensé un nombre important de séquences proposant un travail en groupe, sans que ce choix ne soit véritablement interrogé sous l'angle des plus-values en termes d'apprentissage. En outre, beaucoup de candidats ont présenté des séquences très courtes, semblant être une suite de séances ayant davantage valeurs d'exercices et n'amenant pas les élèves à entrer dans une démarche artistique par la pratique. Bien souvent, faute d'objectifs suffisamment définis et de réinvestissement de ce qui y aura été découvert, des phases exploratoires ou d'expérimentation – qui par ailleurs peuvent être tout-à-fait légitimes, semblent totalement déconnectées du travail demandé.

Motiver les élèves par des propositions ambitieuses

Même si ce concours offre la voie vers la titularisation au sein de l'Éducation Nationale, la majorité des candidats au Capes interne d'Arts plastiques exerce déjà devant des élèves dans des classes dont ils ont la charge. Le candidat doit être à même de valoriser cette expérience de la réalité du terrain.

Les membres du jury sont aussi des enseignants en arts plastiques, souvent en collège, et connaissent les contraintes quotidiennes (500/600 élèves, 20 classes qui se succèdent, gestion matérielle, question de l'espace de la classe...). Il s'agit pour le candidat de se servir de son expérience pour proposer une séquence ancrée dans le réel sans sacrifier à l'**ambition** que l'on est en droit d'attendre d'un futur enseignant.

Il y a par conséquent deux écueils à éviter.

Celui tout d'abord qui consisterait à faire totalement abstraction du cadre de mise en œuvre de la proposition. Il faut ainsi veiller à proposer des dispositifs pédagogiques adaptés aux élèves et aux conditions de leur mise en œuvre dans ou hors de la classe. Il est par exemple irréaliste de penser qu'on peut mettre en œuvre des apprentissages opérants en projetant de réaliser, en 4 à 5 séances, un tournage précédé par la réalisation d'un scénario, d'un story-board et d'un décor, et poursuivi par un travail de montage. Plus problématique encore : proposer à une classe de 3^e d'aborder la question de l'in-situ dans des espaces de l'établissement en travaillant sur la vision qu'ont les élèves de leur



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

collège, ne peut se prévoir sans une prise en compte et une anticipation des questions administratives et de sécurité.

L'autre écueil à éviter est celui qui, à l'inverse, enfermerait la proposition dans le cadre trop contraint d'un contexte de cours défini avec un excès de précision. La situation de concours est artificielle. Mais c'est précisément parce qu'elle autorise tous les possibles qu'elle doit permettre aux candidats de faire preuve d'**ambition** dans leurs propositions.

C'est par un savant équilibre entre ces deux extrêmes que les meilleures propositions ont pu se singulariser.

L'**ambition** d'une proposition de cours se mesure également à la diversité des moyens mis en jeu. Beaucoup de séquences présentées apparaissent pauvres en terme d'exigence, limitant la pratique des élèves à un travail graphique (feutres, crayons de couleurs) sur un support au format convenu (A4, A3, 24x32 cm) sans situation réflexive pour l'élève, et d'autres se limitant à une approche « techniciste » (perspective, composition...). Le cours d'arts plastiques n'est plus, et depuis les années 70, un cours de dessin ! Une amorce devrait permettre d'engager rapidement les élèves dans un travail d'exploration plastique. Certains candidats conçoivent des séances d'introduction très longues et très théoriques, sans percevoir que le processus de réflexion de l'élève devrait avant tout surgir de sa recherche plastique. Enseigner les arts plastiques consiste moins à transmettre « verticalement » un savoir qu'à permettre une forme de pensée en réseau (et non plus binaire), à susciter l'exploration plasticienne. Les échanges élèves-professeur et élèves-élèves sont à prendre en compte.

Signalons une fois encore qu'il n'y a pas de situation de cours idéale dont on pourrait à coup sûr reproduire la structure. Il s'agit de construire une situation de cours ambitieuse qui, sans être totalement déconnectée des réalités du terrain (dont le candidat a pu faire l'expérience), s'en affranchisse suffisamment pour inventer des situations incitant les élèves à s'engager avec plaisir dans un dispositif pédagogique, telle une promenade, un cheminement sans tracé unique défini par avance, pour parvenir à leurs propositions plastiques personnelles, singulières.

L'expérience acquise par le candidat doit lui permettre d'imaginer et de partager avec le jury la manière dont les élèves s'approprieraient probablement son dispositif pédagogique.

Le jury doit pouvoir s'imaginer le cours, le candidat enseignant, circulant dans l'espace de la classe (l'épreuve orale a lieu dans une salle de classe). Il est à penser et proposer des problèmes ouverts invitant à ouvrir le champ des possibles pour une richesse plastique faisant sens auprès des élèves. Les tables peuvent changer de place : libérer le corps permet aussi de libérer le geste et l'esprit. Cela ne doit pas pour autant être une « recette », mais être interrogé comme chaque élément, au regard d'une intention et d'un apprentissage précis, en lien avec l'entrée du programme proposée dans le dossier initial. Il est apprécié que le candidat soit en mesure d'anticiper une part de ce que les élèves effectueront, ou puisse citer quelques possibilités de réponses plastiques lors de l'élaboration de son scénario pédagogique.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

La pratique :

DEWEY, John, trad. Jean-Pierre COMETTI, *L'art comme expérience*, Paris, Gallimard,



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

2010.

FAILLET, Vincent, *La Métamorphose de l'école quand les élèves font la classe*, Ed. Descartes & Cie, 2017.

Mettre des mots : la verbalisation ou l'art de rendre compatibles l'expression personnelle et les apprentissages.

Trop souvent, la phase de verbalisation est simplement évoquée : 15 minutes avant la fin du cours, on fait la verbalisation, on discute, on échange avec les élèves... sans que le jury sache vraiment ce qui s'y joue en termes d'apprentissages, ou de prise de conscience pour les élèves. Trop peu de candidats savent expliquer comment ils mènent ce temps d'oral, quels questionnements ils mettent en place, quels sont leurs objectifs à travers la verbalisation et ce que les élèves doivent en retenir.

Faut-il encore le rappeler, le cours d'Arts plastiques tient sa spécificité du rôle accordé à la pratique : elle est le lieu et le moyen d'un questionnement, d'une prise de conscience. . Ce temps de pratique est le cœur de la discipline. Pour être efficace la verbalisation doit donc se dérouler sur un tempo court, ce qui suppose d'autant plus qu'elle ait été minutieusement préparée.

Extraits des programmes

CYCLE 3 :

« Les apprentissages sont nourris par l'introduction de connaissances plus précises et par une attention plus soutenue à l'explicitation de la production plastique des élèves, des processus artistiques observés, de la réception des œuvres rencontrées. Il s'agit de donner aux élèves les moyens d'élaborer des intentions artistiques et de les affirmer ainsi que d'accéder à un premier niveau de compréhension des grandes questions portées par la création artistique en arts plastiques 1. »

CYCLE 4 :

« Privilégiant la démarche exploratoire, l'enseignement des arts plastiques fait constamment interagir action et réflexion sur les questions que posent les processus de création, liant ainsi production artistique et perception sensible, explicitation et acquisition de connaissances et de références dans l'objectif de construire une culture commune 2. »

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

La verbalisation :

VERMERSCH, Pierre, MAUREL, Maryse, *Pratiques de l'entretien d'explicitation*, 1994 - 2003, Paris, ESF.

Lien EDUSCOL :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/29/9/12_RA_C4_AP_La_verbalisation_567299.pdf



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Les références

Les enjeux :

Organiser la rencontre de ses élèves avec des œuvres judicieusement choisies pour qu'elles soutiennent les apprentissages visés et contribuent à leur culture disciplinaire et générale .

Plus-value / conseils :

Être capable de montrer sa curiosité pour le fait culturel au sens large.

Mettre en lien de façon pertinente les œuvres avec les objectifs d'apprentissages de la leçon.

Être capable d'interroger les modalités de présentation des références choisies.

Proposer un choix limité mais ouvert.

Les écueils à éviter :

Se limiter aux œuvres du dossier.

Ne piocher que dans le champ de l'art contemporain.

Dresser une longue liste pour montrer que l'on connaît.

Se tromper sur l'orthographe ou sur les informations relatives aux artistes et aux œuvres.

Comme la verbalisation, l'apport de références est un temps fort et indispensable du cours d'arts plastiques. Précisons toutefois que c'est par commodité que nous nommons références les œuvres montrées aux élèves dans le cadre du cours d'arts plastiques : cette notion peut laisser penser à tort que certaines œuvres sont indiscutablement associées à un sujet donné, mais également, qu'un ensemble (supposé connu) d'œuvres constituerait le socle intangible des sources auxquelles nous puisons pour construire les sujets et pour penser les arts plastiques. Inversement, la notion d'œuvre de référence appelle un minimum de consensus : les œuvres présentées aux élèves ne peuvent systématiquement relever des goûts personnels de l'enseignant, ni de productions d'artistes méconnus, absents de la littérature professionnelle partagée.

« Action de référer ou de renvoyer d'une chose à une autre, à un texte, à une autorité. » (Dictionnaire de l'Académie Française), la référence articule deux éléments qu'elle met en relation. Or, il ne suffit pas de montrer une œuvre pour qu'elle fasse référence pour l'élève. De même, ce dernier arrive en cours avec ses propres références, qui ne sont pas, bien souvent, des œuvres. Par conséquent, pour qu'une œuvre fasse référence, encore faut-il, que les modalités de sa rencontre avec les élèves aient été réfléchies en amont, avec des objectifs clairement identifiés. Ce qui a été dit dans le paragraphe précédent pourrait être repris ici à l'identique.

Si la transposition didactique a été bien conduite, il se peut que les œuvres du dossier ne soient pas nécessairement les plus appropriées pour soutenir les objectifs d'apprentissages. Le candidat doit être à même de piocher dans sa culture artistique les références qui pourront être montrées aux élèves, celles-ci étant en lien avec les notions en jeu dans la leçon exposée. En tant que professionnels de l'éducation artistique, le candidat est amené à montrer au jury son appétence pour le fait culturel et les œuvres. Nombre de candidats se limitent, malheureusement, trop souvent au champ de l'art contemporain. La culture se construit chaque jour, se sédimente. Lors de cette épreuve, il est apprécié que le candidat dévoile au jury des œuvres, finement choisies en lien avec ses objectifs d'apprentissages, issues de l'Art ancien et moderne ; il est agréable de



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

rencontrer des candidats capables de s'ouvrir à l'art extra-occidental, à la philosophie, et aux autres formes d'expression artistique (musique, théâtre, arts appliqués, cinéma...). En effet, le professeur d'arts plastiques est amené à conduire des projets interdisciplinaires et il semble, dès lors, judicieux qu'il puisse évoquer les ponts qu'il pourrait construire avec les autres disciplines du collège, notamment sur la question des références – enjeu du socle commun et du parcours d'éducation artistique et culturelle.

En outre, il semble essentiel que le candidat se saisisse véritablement des enjeux qui sous-tendent l'introduction de références : pourquoi choisir celles-ci ? Quel est l'objectif visé lorsque l'on montre une œuvre ? Il s'agit bien évidemment d'enrichir la culture artistique de l'élève, tout en lui permettant de réinvestir les notions et le vocabulaire dégagés de la verbalisation. C'est donc aussi un moyen pour travailler le « dire » : viser la précision du vocabulaire, développer l'expression d'une sensibilité,...

L'enseignant doit ensuite organiser la rencontre de ses élèves avec les œuvres. Comment les présenter ? S'agit-il de reproductions, numériques ou sur support papier, ou des œuvres réelles dans une galerie d'établissement ou lors d'une visite de musée ? Comment s'assurer ensuite que les élèves se les approprient pour qu'elles fassent référence ?

D'autre part, même si cela relève de l'évidence, le candidat doit être capable de justifier du moment où il va présenter les références artistiques sans qu'elles soient modélisante pour la pratique des élèves : celles-ci peuvent aussi bien être analysées en fin de séquence, ou, être intégrées à des temps divers, agissant comme des impulsions pour relancer les élèves, ou reformuler certains prérequis.

L'apport de références constitue donc l'un des temps forts du dispositif pédagogique et se révèle un précieux outil au service des apprentissages. Il se construit donc avec des objectifs définis avec précision. Mieux vaut, par conséquent, se contenter de quelques œuvres bien choisies et bien explicitées que de proposer un éventail sans fin, relevant de la litanie.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

La référence :

Laurence ESPINASSY. Entre référence artistique et "incitation": un milieu pour apprendre à lire le travail invisible en cours d'arts plastiques. Congrès de l'AREF, AREF, Août 2013, Montpellier, France.?hal-01487522?

L'évaluation

De la même manière que pour la verbalisation, trop de candidats donnent l'impression de ne pas avoir saisi le rôle et les enjeux de l'évaluation ! Une liste de compétences, plasticiennes, théoriques et culturelles, est le plus souvent proposée, sans que les modalités de la mise en œuvre concrète de l'évaluation dans la classe ne soient réellement construites ou questionnées. Cette dernière doit être pensée dans ses différentes modalités (diagnostique, formative, sommative, certificative) et ses différentes temporalités et non pas uniquement comme ce moment de clôture où le professeur va mesurer la pertinence de ce qui a été réalisé par chacun, et aboutir à une note.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le jury a pu constater une dérive chez certains candidats qui semblent placer les élèves en situation permanente d'évaluation, introduisant un déséquilibre néfaste entre pratique et évaluation, au profit de celle-ci.

Les élèves pratiquent pendant que le professeur « déambule » entre les îlots, comme on a pu également l'entendre. Le stress relatif à l'épreuve n'explique pas à lui seul l'utilisation de ce verbe déambuler. Signifiant « aller au hasard des rues, marcher sans but précis »⁵, il en dit long sur la méconnaissance du rôle du professeur durant ces moments de pratique. C'est au contraire avec des objectifs précis quant à sa place et son rôle qu'un enseignant doit envisager ce temps de pratique de l'élève qui doit légitimement être le plus long de la séquence.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

L'évaluation :

ÉDUSCOL : Ressources d'accompagnement du programme d'arts plastiques au cycle 4

L'évaluation en arts plastiques : <http://eduscol.education.fr/cid111694/ressources-d-accompagnement-arts-plastiques-c4-evaluation.html#lien1>

REY, Olivier, FEYFANT Annie, *Évaluer pour (mieux) faire apprendre*, Dossier de veille de l'IFÉ, n°94, septembre 2014.

L'interdisciplinarité

Le cours d'arts plastiques n'est évidemment pas le seul temps où il est question d'œuvres d'art. La dimension culturelle, adossée aux œuvres d'arts, dans la diversité des domaines, doit permettre de nourrir des approches interdisciplinaires fécondes.

Les programmes entrés en vigueur en 2016 accordent une place centrale à l'**interdisciplinarité** comme un ressort essentiel permettant à l'élève d'entrer dans la complexité des savoirs. Les EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire) en sont une des modalités. Dans les programmes disciplinaires sont inscrits de façon explicite les croisements entre enseignements. Ces croisements sont à adosser aux compétences qui seront développées par l'élève au cours de ces projets.

Il est apprécié que le candidat réfléchisse à la construction du PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturel) pour ouvrir l'enseignement des arts plastiques à un espace plus étendu que la salle de cours et le temps de la séance hebdomadaire de 55 minutes. L'ancrage dans un enseignement artistique ouvert à l'interdisciplinarité, vient nourrir le parcours EAC. Le candidat sera attentif à montrer la manière dont la séquence présentée, peut judicieusement s'ouvrir à l'interdisciplinarité et au partenariat avec les structures culturelles. Les quatre points suivants peuvent l'y aider

S'appuyer sur les enseignements obligatoires (enseignements artistiques, mais aussi français, histoire-géographie et même les enseignements scientifiques), en répondant aux exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Garantir la cohérence, la complémentarité, la progressivité et l'équilibre des projets et actions menés.

5 <http://www.cnrtl.fr/definition/d%C3%A9ambuler>



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Travailler en équipe autour d'objectifs communs, en portant une attention particulière à la liaison inter degrés et en favorisant la continuité des apprentissages.

Favoriser l'interdisciplinarité, qui libère le jugement et la parole des élèves et permet de promouvoir de nouvelles démarches pédagogiques (entre plusieurs classes, entre niveaux, entre degrés...).

Associer des partenaires à partir de compétences extérieures à l'école, notamment les professionnels de la culture.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

L'interdisciplinarité :

ÉDUSCOL : Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

<https://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-education-artistique-culturelle.html>

II – PARTAGER

Le temps de l'oral, d'une durée d'une heure est constitué d'un premier temps d'exposé de 30 minutes suivi d'un deuxième temps d'échanges avec le jury de 30 minutes également. Les minutes non utilisées lors de l'exposé ne peuvent être reportées sur le temps d'échanges.

Rendre compte et partager : l'exposé

Les enjeux :

Rendre compte de l'analyse plasticienne.

Convaincre le jury de sa capacité à construire un dispositif efficace.

Aider le jury à repérer le niveau de maîtrise des compétences professionnelles de l'enseignant.

Plus-value / conseils :

Donner à voir l'enseignant en situation, dans sa classe, en mobilisant l'espace et le tableau de la salle d'examen.

Transmettre, autant que faire se peut, le plus naturellement possible, le fruit de sa réflexion avec lucidité, conviction et humilité.

Les écueils à éviter :

Lire sa préparation.

Ignorer le jury.

Ne pas gérer le temps de l'épreuve

Lors de cette première partie, le candidat va restituer devant le jury ce qu'il aura produit durant les 2 heures de préparation et donc rendre perceptible la transposition didactique qui en est la colonne vertébrale (rappelons encore une fois que celle-ci ne doit pas être artificielle mais qu'il faut en justifier les choix et le dispositif de cours, donc d'en veiller toujours aux tenants et aux aboutissants). Les candidats optent, le plus souvent, pour le schéma qui consiste à reprendre de façon linéaire le déroulé de leur préparation : analyser le dossier dont ils vont dégager une problématique d'où découle la transposition



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

didactique. Là encore, il s'agira de bien faire attention à garder le temps nécessaire pour développer la phase consacrée à la didactique, enjeu majeur de l'épreuve, car certains candidats, passant trop de temps sur l'analyse du dossier, se retrouvent avec peu de temps disponible pour achever la transposition didactique et présenter l'ensemble du dispositif pédagogique : mise au travail des élèves, temps et modalités de structuration des apprentissages, temps et modalité de l'évaluation. Cette méthode a le mérite de restituer le cheminement de la pensée du candidat, mais il n'y a pas de recette en la matière. L'originalité peut-être bienvenue, dans la mesure évidemment où elle fait sens.

Rendre compte de sa réflexion

Lors de l'exposé, le candidat doit être en mesure de convaincre le jury qu'à partir des documents, il est capable de construire une séquence de cours, simple mais bien pensée, donc pertinente ! Une bonne maîtrise du champ didactique est évidemment indispensable. Il est important pour le jury de vérifier que le candidat, même s'il n'est pas toujours bien formé ni encore moins historien de l'art, connaît malgré tout un ensemble d'œuvres majeures et peut les mobiliser en classe comme le jour de l'oral. Peut-être faut-il conseiller de se créer une banque d'images d'œuvres qui abordent les différentes notions des programmes, à partir des grands courants artistiques... puis de l'élargir en fonction de ses projets. De la même manière, il est attendu une bonne maîtrise du vocabulaire spécifique (plasticien, esthétique).

Au delà des connaissances attendues d'un professeur d'arts plastiques, le jury évalue à travers l'exposé les compétences indispensables au pédagogue : la curiosité, le dynamisme ainsi que la distance avec ce qu'il a fait, démontrant là un certain degré de **lucidité** sur ses capacités. C'est donc la dynamique de la transposition didactique qu'il convient de restituer, en exposant évidemment le fruit de ces deux heures de préparation mais tout autant les choix, éventuellement si c'est éclairant, les errances ou les échecs, qui ont mené à ce résultat. Il convient de ne pas négliger le fait qu'au cours de ces trente minutes d'exposé, le jury se projette déjà dans la seconde partie de l'épreuve orale, celle de l'entretien, et souhaite que le candidat puisse conduire un échange constructif et réflexif.

Comme dans sa classe, le candidat dispose d'aimants et de feutres ainsi que de feuilles sur lesquelles, durant sa préparation, il aura pu inscrire des notions ou des mots clés, voire réaliser des schémas ou des croquis. Tout cela doit lui permettre d'investir le tableau de façon à rendre visible aux membres du jury le fil de sa pensée. Les notes préparées à l'avance tout comme les écrits sur le tableau doivent être lisibles et correctement orthographiés s'ils sont destinés à être présentés au jury. À l'inverse, il ne faut pas non plus tout écrire. Rappelons que le tableau peut être effacé pour marquer une transition, entre l'analyse du dossier et la séquence par exemple.

Il est important de classer ses notes avant de commencer l'oral. Les prérequis et les prolongements peuvent être placés sur des feuilles distinctes, en couleur... Si la moitié des candidats n'utilise le tableau que pour accrocher les documents, d'autres au contraire écrivent, soulignent, flèchent, entourent, accrochent des écrits préparés pendant le temps de préparation, inscrivent des mots-clés... Lorsque cette présentation est pertinente, elle dynamise l'oral et permet aussi au jury de mesurer la capacité du candidat à entraîner son public, à mobiliser l'attention de celui-ci, à engager rapidement une première forme de



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

réflexion... et de reprendre son souffle. Pourvu qu'ils soient pertinents et techniquement maîtrisés, les croquis sont appréciés car ils donnent corps à la réflexion. Cette utilisation pertinente du tableau permet de montrer la rigueur et la fluidité de la pensée.

Les candidats qui réalisent un bon oral sont ceux dont on suit aisément le fil de la pensée. L'analyse est complète et permet d'extraire des notions qui vont être reprises ensuite dans la séquence proposée. Problématique, objectifs et évaluation ont été pensés ensemble, de façon cohérente.

Laisser entrevoir l'enseignant

En communiquant le fruit de ses réflexions le plus clairement possible, le candidat fait ainsi part au jury de ses capacités à énoncer, transmettre et enseigner, puisqu'il s'agit là de compétences attendues d'un professeur. L'enjeu est de fournir au jury les éléments nécessaires à son appréciation des aptitudes du candidat à devenir enseignant. L'oral se prépare donc de façon méthodologique en amont de l'épreuve.

En amont des épreuves, le candidat aura eu à cœur de se préparer afin de gérer au mieux ce temps d'exposé et de profiter pleinement de la demie heure qui lui est impartie. Le jury n'attend pas du candidat qu'il lise un texte écrit pendant les 2h de préparation. Celui-ci doit veiller à ce que son débit ne soit ni trop rapide, ni trop lent, et se détacher de ses notes pour demeurer disponible à toute interaction avec le jury.

S'il ne s'agit évidemment pas de considérer les membres du jury comme des élèves, à travers cette prestation orale, le jury doit percevoir l'enseignant dans sa classe : son occupation de l'espace et du tableau, sa manière de s'adresser à un auditoire en étant toujours attentif à se faire comprendre. Même si les conditions du concours sont éprouvantes, il est difficile de voir un candidat tourner le dos pendant un long moment, lire entièrement ses notes, s'approcher trop près du jury, laisser s'installer de longs moments de silence (embarrassés et embarrassants...) ou, au contraire, adopter une attitude trop détendue voire désinvolte qui le dessert. La situation doit malgré son caractère artificiel permettre un échange entre professionnels, autour d'enjeux et de compétences professionnelles.

Enfin, la situation d'exposé doit permettre au jury d'apprécier la relation que le futur enseignant instaure avec ses élèves : comment il favorise leur mise au travail, de quelle manière il les accompagne, les guide ou les encourage. Le candidat doit donc s'imaginer les élèves, voire, à certains moments clés, à la place des élèves : « Est-ce que je comprends la demande ? Que puis-je produire avec les moyens mis à ma disposition ? »... Il sera attentif à revenir systématiquement au champ de la pratique, de celle de ses élèves.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Les compétences professionnelles de l'enseignant :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98773/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education.html>



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Agir et réagir : l'entretien

Les enjeux :

Le jury évalue de façon plus approfondie et moins formelle le rapport du candidat à sa matière : l'apport des arts plastiques au sein de la formation générale de l'élève, dans l'établissement et au-delà... Il amène bien souvent le candidat à reformuler certains questionnements soulevés précédemment, fait un point sur un élément de culture artistique ou sur son positionnement en tant qu'enseignant d'arts plastiques, notamment par rapport aux évolutions récentes du système éducatif.

Plus-value / conseils :

Consolider sa culture artistique.
Être au fait des termes de la didactique des arts plastiques.
Savoir prendre de la distance ; prendre le temps de la réflexion.
Savoir ce qui se joue sur l'interdisciplinarité, les classes CHAAP (classes à horaires aménagés arts plastiques), le partenariat, les espaces de présentation de l'oeuvre, le PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle), l'évaluation...
Faire preuve d'engagement et de pragmatisme.
Savoir gérer l'espace.
Maîtriser son stress.

Les écueils à éviter :

Se braquer (le jury n'est pas là pour déstabiliser le candidat).
Projeter une interprétation sur les questions du jury.
Ne pas pouvoir entendre ce qui est dit, ne pas pouvoir relire sa proposition à l'aune des consignes formulées par le jury

La plasticité de la pensée.

Les trente minutes de l'entretien sont un moment essentiel de l'épreuve. C'est le moment où le jury va pouvoir prendre la mesure de la plasticité de la pensée du candidat, selon l'usage que les grecs donnaient au terme de *plastikos* : des matières suffisamment molles pour être pétries et suffisamment compactes pour conserver une forme permanente⁶. Autrement dit, il s'agit de montrer une certaine souplesse dans ses réponses sans renier l'intégrité de ses choix, ni ses partis pris. De trop nombreux candidats ont donné l'impression que chaque question du jury pouvait les amener à remettre totalement en question leurs affirmations. Rappelons à cet effet que le jury n'est pas là pour déstabiliser ou piéger le candidat et que ses questions visent encore moins à le conduire vers une « bonne réponse ». Le jury doit s'assurer tout d'abord d'avoir parfaitement saisi ce qui lui a été présenté, d'en vérifier la solidité intellectuelle, la robustesse pédagogique et, le cas échéant, mesurer la capacité du candidat à envisager d'autres pistes ou à nourrir ou compléter les siennes. Inutile donc de redire ce qui a déjà été énoncé. Certains candidats ont su faire évoluer leur proposition au-delà des réponses données ; ils ont su modifier leur séquence, sans paniquer. Certains, un peu déroutés, ont demandé de reformuler la question posée (ou de la répéter). Il n'est pas maladroit de le faire. Prendre un temps pour

6 Dominique CHATEAU, *Arts plastiques, archéologie d'une notion*, Éditions Jacqueline Chambon, Nîmes, 1999.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

réfléchir vaut mieux que de se précipiter au risque de se tromper. Le candidat pourra d'ailleurs revenir plus tard sur ce qui lui a été demandé.

Il va de soi que cette réactivité qui fait un bon oral ne saurait se fonder sur des connaissances fragiles et lacunaires que l'entretien ne manquera pas de révéler. Ce serait une erreur de croire que, parce qu'il s'agit de faire preuve de réactivité, tout se joue dans le seul moment de l'entretien. C'est au contraire avec une préparation solide, rappelons-le, qu'il faut envisager cette dernière partie de l'oral. Comment en effet réagir aux diverses questions du jury sans avoir au préalable pris le temps de définir, avec précision, les termes spécifiques aux arts plastiques ; sans avoir réfléchi à l'apport des arts plastiques au sein de la formation générale de l'élève, sans avoir pensé son enseignement dans son lien avec les autres disciplines et avec l'établissement scolaire et au-delà... Une formation au sein d'un INSPÉ (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) ne dédouane pas le candidat de toute responsabilité, comme elle n'exonère pas d'une réflexion quant au dispositif qu'il propose. Elle ne saurait, non plus, l'autoriser à contourner les questions du jury.